



**L'amendement de la constitution sera publié dans les prochains jours a annoncé le Premier ministre Laurent Lamothe lors d'une conférence donnée à la primature. M. Lamothe a cependant précisé que la décision de publier l'amendement doit venir du président de la République.**

« Je peux vous assurer que l'amendement sera promulgué dans les prochains jours mais ca reste une prérogative présidentielle », a déclaré le Premier ministre Lamothe.

Il a d'autre part donné la garantie que les élections pour renouveler le tiers du sénat et les collectivités territoriales seront organisées avant la fin de l'année 2012.

« Il y a une commission mixte qui étudie actuellement la faisabilité des élections mais le calendrier et les dates, c'est l'affaire du conseil électoral provisoire », a fait savoir M. Lamothe.